COMMISSION DES FINANCES

REUNION DU 16 MAI 2023

Présents : Mme ESCROIGNARD – MM. MOREIRA - PODAN-MAVOUNZY

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

Excusé : Mme BASTOS - M CHUPPE

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **526262 – BOUFFEMONT ACF** – Mail du 20/04/23 et courrier du 15/05/23– Demande d'échéancier règlement compte club + contestation d'amende.
-

  Concernant votre demande d'échéancier, la Commission émet un avis favorable.
  Concernant l'amende de 50 € pour le forfait avisé de vos équipes sur le plateau U8-U9 du 10 décembre 2022 et après vérification, l'amende de 50 € est annulée, la somme sera créditée sur votre compte club.

- **601953 - AF ROISSY MONTI FC** – Mail du 26/04/23 – Demande de remboursement sur saison 2021-2022

  Nous avons pris notre de votre demande, une réponse vous sera donnée lors de la prochaine réunion du 20 juin 2023.

- **563529 – VEXIN AS** – Mail du 26/04/23 – contestation d'amende sur forfait.
  Après vérification, les 3 amendes pour forfait U10-U11 sont annulées, la somme de 3 X 15€ soit 45€ sera créditée sur votre compte club.
  Toutefois, nous vous rappelons que vous devez régler en intégralité votre relevé de compte club, toutes les amendes survenues après la date du relevé sont à contester auprès de la commission compétente.

- **560866 – COMBO FUTSAL** – Contestation d'amende et de facturation

  Concernant l'amende de 100€ pour non utilisation de la FMI, la commission Statut et Règlement a répondu à votre requête dans son PV du 5 mai 2023.
  L'amende reste due.

  Concernant la facturation de 80€ pour la formation de M. Labatte, qu'il n'a pas effectué en raison de son retard, toute inscription à une formation effectuée ou non est due.
  Concernant M. Lorthe, merci de vous rapprocher de la Commission Technique.

- **538505 – VAUREAL FCM** – Mail du 05/05/23 - Demande d'échéancier règlement compte club.
  À la suite de votre règlement par virement bancaire, votre club est à jour.

  Concernant l'appel auprès de la Ligue de Paris, le nécessaire a été effectué au nouveau administratif.

- **550638 – US PERSAN 03 –** vos mails des 3 avril, 8 et 15 mai 2023 - Solde compte club

  À la suite de votre règlement par virement bancaire, votre club est à jour.

CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 avril 2023 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 15 mai 2023 :

CLUBS EN INFRACTION NON RÈGLEMENT COMPTE CLUBS

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 avril 2023 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 15 mai 2023:

- **500575 – CORMEILLAIS ACS**
- **513926 – DOMONT FC**
- **530279 – BEZONS US M**
- **531088 – NEUVILLE SUR OISE AS**
- **546116 – MONTMORENCY FC**
- **549561 – DEUIL ENGHIEN FC**
- **560814 – FUTSAL CLUB GADJOSTARR**
- **561101 – MONTIGNY LVBD**
- **564301 – ETOILE PARIS IDF ALPINE**
- **580882 - MARCOUVILLE CITY C.P AGGLO**
- **581364 – GOUSSAINVILLE FC**
- **590442 - LES SPORTIFS DE GARGES**

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

la Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Notamment la suspension de compétitions des équipes de Foot à 11, après 1 mois d'infraction pour « non-paiement » à compter de la date de la réunion de cette Commission.

DEMANDE D'INFORMATIONS

À la suite du montant débiteur important des clubs mentionnés ci-dessous, la Commission souhaite rencontrer Le Président de chacun de ces clubs pour comprendre les difficultés rencontrées et trouver des solutions dans les meilleures délais :

- **500575 – CORMEILLAIS ACS**
- **530279 – BEZONS US M**
- **546116 – MONTMORENCY FC**
- **549561 – DEUIL ENGHIEN FC**
- **580882 - MARCOUVILLE CITY C.P AGGLO**
- **581364 – GOUSSAINVILLE FC**

NON PAIEMENT D'ARBITRE AVRIL 2023

N°8		*SAISON 2022-2023 / Avril 2023*

Date	N° Match	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
12/03/2023	24615863	Persan US 03 Champagne SFC 95	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	550638 / Persan US 03
02/04/2023	24615843	Persan US 03 St Brice FC	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	550638 / Persan US 03
08/04/2023	25776078	Sannois FC Marcouville City CP	COUPE	54,00 €	50,00 €	104,00 €	580882 / Marcouville City CP
15/04/2023	24897377	Marcouville City CP Attainville Futsal C.	CHAMPIONNAT	54,00 €	50,00 €	104,00 €	580882 / Marcouville City CP
16/04/2023	24661132	Herblay ES Persan US 03	CHAMPIONNAT	48,50 €		48,50 €	561058 / Herblay ES
09/04/2023	24673019	Puiseux Louvres FC St Leu FC 95	CHAMPIONNAT	80,00 €	50,00 €	130,00 €	520871 / Puiseux Louvres 95 FC
16/04/2023	24685466	Persan US 03 Soisy AM FC	CHAMPIONNAT	8,50 €		8,50 €	550638 / Persan US 03
17/04/2023	24897348	Avicenne ASC Montmorency Futsal	CHAMPIONNAT	48,50 €		48,50 €	551972 / Avicenne ASC
23/04/2023	24672999	Argenteuil FC Cergy Portugais	CHAMPIONNAT	80,00 €	50,00 €	130,00 €	551444 / Argenteuil FC
24/04/2023	25807454	Attainville Futsal C. Avicenne ASC	COUPE	54,00 €	50,00 €	104,00 €	551972 / Avicenne ASC

Informations transmises aux Commissions suivantes :

*** Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**

*** Commission Futsal**

***Commission Statut et Règlement**

*** Commission Technique**

Prochaine réunion le 20 juin 2023